

Le ministre de l'E.N. aux recteurs

Objet : Baccalauréats général et technologique. Définitions des épreuves de français–littérature applicables à compter de la session 2002 des épreuves anticipées.

Les définitions des épreuves écrites et orales de français – littérature suivantes sont applicables à compter des épreuves anticipées de la session 2003 des examens des baccalauréats général et technologique, organisées en juin 2002.

Les épreuves anticipées de français évaluent les compétences acquises en français tout au long de la scolarité et portent sur les contenus du programme de la classe de première.

Elles évaluent les compétences et connaissances suivantes:

- maîtrise de la langue et de l'expression orale et écrite;
- aptitude à lire, à analyser et à interpréter des textes;
- aptitude à tisser des liens entre différents textes pour dégager une problématique;
- aptitude à mobiliser une culture littéraire fondée sur les travaux conduits en cours de français, sur des lectures et une expérience personnelles;
- aptitude à construire un jugement argumenté et à prendre en compte d'autres points de vue que le sien;
- exercice raisonné de la faculté d'invention.

EPREUVE ECRITE (DUREE 4 HEURES).

COEFFICIENTS: 3 EN SERIE L, 2 EN SERIES ES ET S, 2 EN SERIES STT, SMS, STL, STI, HOTELLERIE, TECHNIQUES DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE.

Les sujets prennent appui sur un *corpus de textes* (éventuellement accompagné par un document iconographique) représentatif d'un ou de plusieurs objets d'études du programme de première imposés dans la série du candidat.

Ce corpus ne devra pas imposer au candidat un temps trop long de lecture. Il pourra comprendre une oeuvre intégrale brève ou un extrait long (n'excédant pas trois pages). La problématique du corpus se situe dans le cadre des objets d'étude du programme de première imposés dans la série du candidat.

Une ou deux *questions* portant sur l'ensemble du corpus et appelant des réponses entièrement rédigées peuvent être proposées aux candidats. Elles mettent en jeu leurs compétences de lecture, les invitent à mettre en relation les éléments du corpus et à engager un travail d'interprétation. Elles les préparent ainsi à élaborer leur production écrite. Le barème de notation est explicitement indiqué, le nombre de points attribué aux questions n'excédant pas six points dans les sujets des séries générales et huit points dans les sujets des séries technologiques.

Le candidat a ensuite le choix entre trois types de *travaux d'écriture*, liés à la totalité ou à une partie du corpus: un commentaire ou une dissertation ou une écriture d'invention. Cette production écrite est notée au minimum sur quatorze points pour les sujets des séries générales et sur douze points pour les sujets des séries technologiques.

Le commentaire porte sur un texte ou un passage d'un texte du corpus, dont la qualité justifie cet exercice. Il peut être proposé au candidat un commentaire comparé de deux textes du corpus. En séries générales, le candidat compose un commentaire qui présente avec ordre un bilan de lecture organisé de façon à donner force au jugement personnel qu'il prépare et qu'il justifie. En séries technologiques un parcours d'étude est proposé pour guider le candidat.

La dissertation consiste à composer une réflexion argumentée à partir d'une problématique littéraire fondée sur le programme et dont les textes du corpus sont représentatifs. Le candidat appuie son développement sur le corpus, sur les éléments du programme de première, sur ses lectures et sa culture personnelles.

L'écriture d'invention permet aussi d'évaluer la compétence littéraire des candidats. Elle consiste à élaborer une production écrite selon une consigne explicite et à partir d'un ou plusieurs éléments du corpus. Ce travail d'écriture peut prendre des formes variées; il s'appuie sur les objets d'étude du programme de première.

**EPREUVE ORALE : DUREE 20 MINUTES; PREPARATION 40 MINUTES
COEFFICIENT 2 TOUTES SERIES.**

L'épreuve orale s'organise en deux temps: l'étude d'un texte littéraire et un entretien. Chacune des parties de l'épreuve est évaluée sur dix points.

Elle s'appuie sur une *fiche pédagogique*, renseignée par le professeur, rendant compte de l'ensemble du travail réalisé pendant l'année dans le cadre du projet pédagogique mis en oeuvre dans la classe. Cette fiche est la même pour tous les élèves d'une même classe. Elle est signée par le professeur et visée par le chef d'établissement. Elle présente toutes les précisions nécessaires pour que l'examineur soit informé pleinement et sans équivoque du travail préparatoire du candidat.

En référence aux travaux effectués pendant l'année, l'examineur propose au candidat de *découvrir et d'analyser un texte* qui lui permette de mettre en oeuvre les connaissances et compétences acquises. La longueur du texte proposé est déterminée en fonction de sa cohérence et de sa difficulté. L'examineur indique explicitement au candidat l'objet d'étude auquel se rattache le texte proposé. Le candidat rend compte de sa lecture et la justifie par des analyses précises. Dans les séries technologiques le candidat est guidé pour sa préparation par une ou plusieurs questions posées préalablement par l'examineur.

L'entretien donne la possibilité au candidat, guidé par les questions de l'examineur, qui s'appuie sur la fiche pédagogique, de mettre le texte en perspective par rapport aux objets d'études du programme, de faire valoir ses connaissances, d'exprimer une sensibilité et une culture personnelles.

Les candidats individuels ou les candidats issus des établissements scolaires hors contrat d'association avec l'État présentent l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. La fiche pédagogique est remplie par le candidat et ne comporte aucun visa.

Les candidats scolaires qui ne présenteraient aucune fiche pédagogique sont en situation irrégulière. L'examineur le mentionne au procès verbal et procède tout de même à l'interrogation à partir d'un texte de son choix et après discussion avec le candidat sur le travail accompli et les lectures faites dans l'année.